

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED

BUILDING TRUST



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED

Code du produit : 000000000050002514

Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse : 601 DELMAR AVE  
Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

### Intervention:

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

### Stockage:

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
quartz	Quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	>= 50 - < 70 *
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	Kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	>= 1 - < 5 *
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 1 - < 5 *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Retirer les verres de contact, s'il y a lieu. laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

- un ophtalmologue
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.  
Ne PAS faire vomir.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Peut provoquer le cancer par inhalation.  
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.  
L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline (quartz) respirable peut provoquer une silicose.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- 

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse  
Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO2)
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.
- Produits de combustion dangereux : vapeurs nocives  
oxydes d'azote  
fumées  
noir de carbone  
oxydes de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur, quitter immédiatement la pièce.
-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Les déversements importants devraient être récupérés mécaniquement (par pompage) pour être éliminés.  
Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable, terre, etc.).  
Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous les règlements gouvernementaux pertinents.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Éviter le contact avec les yeux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Matières à éviter : Pas de données applicables disponibles.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 04/20/2022

quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	ACGIH
kieselguhr, calciné au fondant de carbonate de sodium du commerce	68855-54-9	valeur REL	6 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH
		VME	20 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		VME	0.8 mg/m <sup>3</sup>	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		OSHA Action level	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	29 CFR 1910.1001-1050
		VME	0.05 mg/m <sup>3</sup> (Poussière alvéolaire)	29 CFR 1910.1001-1050
		TWA (Poussière)	20 Millions de particules par pied cube (Silice)	OSHA Z-3
		TWA (Poussière)	80 mg/m <sup>3</sup> / %SiO <sub>2</sub> (Silice)	OSHA Z-3
		TWA	6 mg/m <sup>3</sup> (Silice)	NIOSH REL
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m <sup>3</sup> (Dioxyde de titane)	ACGIH
quartz (SiO <sub>2</sub> )	14808-60-7	TWA (Ma-	0.025 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

		tières particulaires respirables)		
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont soumis à des concentrations supérieures à la limite d'exposition permise en milieu de travail, ils doivent utiliser un appareil respiratoire homologué approprié.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants protecteurs résistant aux produits chimiques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps : La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

Mesures de protection : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: très visqueux(se)
Couleur	: blanc cassé
Odeur	: légère
pH	: 8.5 - 9.5 (23 °C)
Point de fusion	: Pas de données applicables disponibles.
Point d'ébullition	: Pas de données applicables disponibles.
Point d'éclair	: Du fait de la teneur importante en eau, la détermination du point éclair n'est pas nécessaire.
Taux d'évaporation	: Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	: non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	: Pas de données applicables disponibles.
Densité	: 1.87 gcm <sup>3</sup> (20 °C)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: partiellement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Pas de données applicables disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	: D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

Température de décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité  
Viscosité, dynamique : Pas de données applicables disponibles.

Viscosité, cinématique : Pas de données applicables disponibles.

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas un oxydant.

Point de sublimation : Pas de données applicables disponibles.

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts  
Agents réducteurs forts

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

### **Persistence et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## **SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

### **Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **Réglementations internationales**

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **Réglementation nationale**

#### **TDG**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

## SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**NPRI Composants** : ammoniac  
oxyde d'aluminium  
acrylonitrile  
oxyde d'éthylène  
acétaldéhyde  
oxyde de propylène  
1,4-dioxanne

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

## SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

### Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) : OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000 (US)  
29 CFR 1910.1001-1050 : OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR 1910.1001-1050) (US)  
ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  
CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  
CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique  
CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.  
CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air  
NIOSH : NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)  
NIOSH REL : USA. NIOSH Recommended Exposure Limits  
OSHA Z-3 : USA. Occupational Exposure Limits (OSHA) - Table Z-3 Mineral Dusts  
29 CFR 1910.1000 (Table Z-3) / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)  
29 CFR 1910.1001-1050 / OSHA Action level : Niveau d'action OSHA:  
29 CFR 1910.1001-1050 / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)  
ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures  
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h  
CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)  
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée  
NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):  
NIOSH REL / TWA : Time-weighted average concentration for up to a 10-hour workday during a 40-hour workweek

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SENERLASTIC PLUS SAHARA COL MED



Version 1.0      Date de révision: 04/20/2022      Numéro de la FDS: 000000473968      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 04/20/2022

---

OSHA Z-3 / TWA : 8-hour time weighted average

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 04/20/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR